

Commune de Quibou  
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Le huit novembre deux-mille vingt-trois à vingt heures le conseil municipal, légalement convoqué mention faite de l'ordre du jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland COURTEILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roland COURTEILLE, Céline BANCAUD, Béatrice LEHODEY, Françoise LE CORRE, Julien COCHET, Evelyne SURVILLE, Annie LEPRINCE et Estelle GLOAGUEN.

Absents excusés : Messieurs Stéphane GERMAIN (pouvoir à Estelle GLOAGUEN), Roland BOULANGER (pouvoir à Roland COURTEILLE), Christophe CLERGÉ (pouvoir à Roland COURTEILLE) et Julien MOTTIN.

Absents : Madame Corinne FERGANT, Messieurs Dominique FAION et Emmanuel POULAIN.

Madame Evelyne SURVILLE est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoires pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date de la convocation et de son affichage : 8 novembre 2023.

N° 68-2023 Présentation du projet photovoltaïque par Enercoop

M. le Maire présente et remercie de sa présence Monsieur Laurent Ouvrard, représentant Enercoop Normandie dans le cadre du projet photovoltaïque sur la mairie, l'école et l'église.

Enercoop Normandie est une entreprise coopérative qui accompagne la commune qui a initié le projet d'autoconsommation collective. L'idée est de produire localement de l'électricité à moindre coût.

Monsieur Ouvrard présente à l'assemblée l'étude réalisée et expose la faisabilité du projet et le potentiel de la commune à produire puis autoconsommer son électricité et y inclure des consommateurs privés.

Il précise ce qui suit :

- Le gestionnaire du réseau est Enedis
- Le partage de la production avec des personnes privées se fait au sein d'une personne morale organisatrice, qui peut être une association.
- Le périmètre des bâtiments consommateurs est de 2 kilomètres autour du site de production et par dérogation peut atteindre 20 kilomètres

Le conseil municipal décide de poursuivre ce projet d'autoconsommation collective d'une installation photovoltaïque sur la mairie, l'école et l'église et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place du projet.

Point sur la tempête

M. le Maire expose les conséquences de la tempête Ciaran et les dégâts causés sur la voirie communale. Monsieur Arnaud Jaouen de la Transpintelière est intervenu pour dégager des arbres, ce qui représente 12 heures d'intervention. Une facture pourra être adressée à la commune.

L'électricité est rétablie dans la plupart des habitations sauf aux lieux-dits les Martinières, la Tanqueray, la Conterie et la Coquerie.

M. le Maire propose à l'assemblée l'achat d'une nouvelle tronçonneuse et informe qu'il reste du nettoyage à effectuer, notamment dans les chemins communaux où de nombreux arbres sont tombés.

Le premier magistrat informe avoir reçu un courrier de la secrétaire générale de la préfecture du 27 septembre 2023 ayant pour objet un appel à candidature pour le déploiement du programme « Villages d'Avenir ».

Ce plan a pour ambition de proposer aux communes rurales des moyens adaptés à leur diversité pour apporter des solutions aux besoins du quotidien, renforcer l'attractivité des territoires et soutenir les communes dans leurs projets.

Le dossier de candidature de la commune est déposé en préfecture.

M. le Maire propose un projet de courrier pour argumenter la candidature de Quibou qui présente les points suivants :

- Présentation de Quibou : nombre d'habitants, la zone d'activité, les exploitations agricoles, les commerces, l'école, la fibre optique

- Les principaux objectifs souhaités par le conseil municipal :

- Rendre la commune attractive.
- Renforcer le bourg, les commerces et le marché bio.
- Favoriser les circuits courts et valoriser les produits locaux.
- Renouveler le tissu agricole en confortant les installations bio.
- Faire venir de nouveaux habitants.
- Travailler aux économies d'énergie et à la production d'énergie renouvelable.
- Renforcer l'attrait pour l'école.
- Favoriser la rénovation de l'habitat ancien.

- Les projets principaux :

- Le lotissement.
- La rénovation thermique de la mairie, l'école et la cantine.
- La pose de panneaux photovoltaïques.
- La halle.
- La rénovation de l'habitat ancien.
- L'évolution de l'agriculture.
- Le pôle scolaire.

M. le Maire précise que ce dispositif permet de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie indispensable à la réalisation des projets et à l'obtention de subventions.

## N° 69-2023 Courrier au président du conseil départemental

M. le Maire informe avoir pris connaissance par la presse des modifications apportées au projet d'aménagement de l'axe Saint-Lô - Coutances. Il en expose les grands principes à l'assemblée.

Il propose d'adresser un courrier au Président du Conseil Départemental et donne lecture au conseil municipal du projet de courrier qui rappelle les contreparties demandées par la commune.

Le premier magistrat demande des études détaillées de l'aménagement projeté et de la desserte du bourg de Quibou et de Canisy par les voies départementales et/ou communales.

Par 11 voix pour dont 3 pouvoirs, le conseil municipal décide d'adresser le courrier présenté par M. le Maire au Président du Conseil Départemental.

Monsieur Julien Mottin, absent lors de la séance, a fait savoir par messagerie qu'il était opposé à cet envoi.

## Point budgétaire

M. le Maire fait un point budgétaire concernant le budget communal et le budget lotissement.

Il expose les deux sections pour chaque budget. Le conseil municipal en prend connaissance.

## N° 70- Délégation du maire

Conformément à la délibération N° 44 du 14 octobre 2020, M. le Maire informe le conseil municipal avoir ordonné les engagements suivants.

- voiture 6 300 €
- 2 blocs sécurité incendie salle 383.83 €
- 2 défibrillateurs + maintenance 2 476.80 €
- enrobé à froid TPRF 756 €
- panneau voie sans issue 115.01 €
- affaissement trottoir TPRF 945.60 €
- association maires de France 100 €
- location nacelle 393.82 €
- enveloppes mairie 292.80 €
- animation repas des anciens 535 €

Total : 12 298.86 €

Le conseil municipal donne quitus de cette dépense à M. le Maire.

## Questions diverses

### • Dossier Osmond.

M. le Maire évoque la parcelle cadastrée AB n° 136, rue du Moustier et expose la demande de Madame Osmond qui souhaite que le tronçon du chemin rural derrière sa parcelle soit entretenu par la commune ou lui soit cédé.

M. le Maire rappelle que la cession d'un terrain communal nécessite :

- une enquête publique
- la rémunération d'un commissaire enquêteur
- de questionner les riverains de la parcelle en question

Ap

• N° 71- Parcelle B n° 164 Pré Saint-Thomas.

M. le Maire informe avoir eu de plusieurs voisins de cette parcelle de 4 150 m<sup>2</sup>, propriété de la commune, des demandes d'utiliser une partie de ce terrain.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition avec les intéressés et la commune d'une partie de la parcelle, la collectivité reste propriétaire du terrain cadastré B n° 164

• Repas des anciens.

M. le Maire rappelle que le repas des anciens aura lieu le samedi 2 décembre à la salle municipale.

Les élus et les membres du centre communal d'action sociale feront la mise en place de la salle le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

• Cérémonie du 11 novembre.

M. le Maire expose le programme de la cérémonie :

- 9h30 dépôt de gerbe à Quibou
- 10h30 messe à Saint-Martin-de-Bonfossé

Il fait appel aux volontaires pour participer à la cérémonie.

• Location de la salle communale.

Les élus en charge de la remise des clés et de l'état des lieux de la salle communale sont :

- . Evelyne Surville, le 11 novembre (APEI)
- . Stéphane Germain, 18 novembre (la scolaire)
- . Annie Leprince et Béatrice Lehodey, le 29 novembre (Animathèque)
- . Julien Cochet, Roland Courteille et Céline Bancaud, le 9 décembre (Fondation du Bon Sauveur)

• Point lotissement.

M. le Maire rappelle que les travaux de la première tranche sont achevés, la parcelle numéro 2 a été vendue.

Des contacts sont en cours pour la vente de deux autres parcelles.

• N° 72-2023 Signature du bail du presbytère.

M. le Maire rappelle que le logement situé au numéro 5 le presbytère dont la commune est propriétaire a été libéré le 14 octobre 2023 (point évoqué lors de la séance du 18/09/2023).

Le premier magistrat informe qu'un jeune couple se propose de louer ce logement et avoir étudié leur dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail avec Monsieur et Madame Cissey dont la signature se fera à l'étude de Maître Legentil, notaire à Canisy.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, M. le Maire clôt la séance à 22h35.